

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 7 SEPTEMBRE 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et M. Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, donne procuration à Christophe BUSCHE, conseiller municipal, Michèle CECCHINI, conseillère municipale donne procuration à Cathy WAGNER, conseillère municipale, Eric HUBERT, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire et Anne ZYTO, conseillère municipale donne procuration à Fabien ACKER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, était le suivant :

- 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**
- 2. ACCUEIL D'UNE FAMILLE DE REFUGIES**
- 3. PROJETS ET TRAVAUX**
- 4. URBANISME**
- 5. RENTREE SCOLAIRE**
- 6. INSTITUTIONS CULTURELLES**
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
- 8. ASSOCIATIONS**
- 9. CIMETIERE**
- 10. AFFAIRES FINANCIERES**
- 11. DIVERS**

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- 1. Approbation du compte rendu des réunions du conseil municipal des 6 et 28 juillet 2016**

Le conseil municipal,

- à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2016
- à l'unanimité moins quatre abstentions (Lucienne HAAS, Christophe BUSCHE, José POZUELO et Cathy WAGNER) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2016.

- 2. Différentes réunions, rencontres et manifestations**

7.07.2016

- Réunion des Sapeurs-Pompiers dans le cadre de la coopération transfrontalière de la conférence du Rhin Supérieur : intervention du Maire sur la géothermie

- Rencontre avec M. CHARLERY, architecte des Bâtiments de France

8.07.2016

- Réunion de présentation du déroulement du chantier de l'aménagement du carrefour giratoire RD263/RD243 à la mairie de Surbourg
- Pot de départ à la retraite de Malou FROESEL, directrice de la Saline

11.07.2016

- Réunion de la commission de recrutement

13.07.2016

- Festivités de la Fête Nationale :
 - remise de distinctions aux sportifs et personnes méritantes puis réception marquant le début des festivités à La Saline
 - cérémonie officielle sur le parvis de la Saline avec allocution du Maire, puis défilé vers le parc du Bruehl
 - lancement des festivités au Bruehl et interprétation de la Marseillaise
 - feu d'artifice à la tombée de la nuit

15.07.2016

- Rencontre avec un riverain concernant les circulations douces et notamment la mise en place d'un éclairage public lot 4

21.07.2016

- Commission de recrutement : entretien avec une candidate à l'emploi de DGS
- Réunion de la commission de sélection des offres
- Spectacle historique en plein air à Hatten « Incorporés malgré elles, d'vergessene Opfer »

24.07.2016

- Festivités du 95^{ème} anniversaire du FC Soultz-sous-Forêts au stade municipal

25.07.2016

- Réunion du bureau de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts avec, à l'ordre du jour la mise en œuvre des circulations douces sur les chemins de l'Association Foncière et notamment la pose d'une conduite souple derrière le complexe sportif, et un point divers

27.07.2016

- Commission de recrutement : entretien avec un candidat à l'emploi de DGS

28.07.2016

- Réunion de la commission de sélection des offres
- Réunion du conseil municipal

29.07.2016

- Réunion de la commission fleurissement

Le jury communal du fleurissement a parcouru les rues de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller à la recherche des plus belles réalisations florales et propose le classement suivant :

- **SOULTZ-SOUS-FORETS**

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	hors concours
1 ^{er} prix	M. et Mme Didier KLEIN 18a, rue de Pechelbronn	100 €
2 ^e prix	M. et Mme Bertrand ROUX 16, rue de Pechelbronn	75 €
3 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Guy MEJSNEROWSKI 1, rue Chrétien Frédéric Petri	55 €
3 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Denis LOISON 17, rue de Lobsann	55 €
5 ^e prix	ELIANE BOUTIQUE – Mme Eliane GRIES 5, rue des Barons de Fleckenstein	40 €
6 ^e prix	M. et Mme Gérard LINCK 12, rue du Frohnacker	30 €
7 ^e prix	Madame Marthe UNGERER 10, rue de Marienbronn	30 €
8 ^e prix	Madame Lina WEIMER 39, rue du Frohnacker	30 €
9 ^e prix	M. et Mme Marc YVON 28, rue du Maire Geiger	30 €
10 ^e prix	M. et Mme Armand HEILMANN 39a, rue du Frohnacker	30 €

- **HOHWILLER**

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 ^{er} prix	M. et Mme André STUDY 2, rue Kleinfeld	100 €
2 ^e prix	M. et Mme Ernest PHILIPPS 18, rue de Reimerswiller	75 €
3 ^e prix	M. et Mme Freddy BOSSERT 37, rue Principale	55 €
4 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen	45 €
4 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Samuel BOSSERT 37a, rue Principale	45 €
6 ^e prix	M. et Mme Siegfried MEINHARTH 2, rue des Jeunes Vignes	30 €
7 ^e prix	M. et Mme Antoine SCHNEIDER 4, rue de Betschdorf	30 €
8 ^e prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale	30 €
9 ^e prix	M. et Mme Benjamin BOSSERT 40, rue Principale	30 €
10 ^e prix ex-aequo	Restaurant Au Bœuf – M. et Mme Cédric ROTT 33, rue Principale	30 €
10 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Jean-Georges GORGUS 48, rue Principale	30 €

La remise des récompenses aux lauréats se fera lors de la cérémonie des vœux de la municipalité en janvier 2017.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les récompenses prévues au budget concernent 10 prix à Soultz-sous-Forêts et 10 prix à Hohwiller, mais comme il y a plusieurs ex-aequo, il faudra prévoir une petite rallonge pour permettre de récompenser tous les lauréats, qui sera votée lors de la prochaine réunion. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le palmarès.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le palmarès des concours locaux.

Il fait part des propositions de fleurissement qui vont être soumises au concours départemental dans les différentes catégories :

- **SOULTZ-SOUS-FORETS**

CATEGORIES	NOMS	ADRESSES
Maison avec jardin	SCHIMPF Eric	51, rue de Lobsann
	LINCK Gérard	12, rue du Frohnacker
Ferme et corps de ferme	KLEIN Didier	18a, rue de Pechelbronn
Immeuble industriel et commercial	ELIANE BOUTIQUE Mme Eliane GRIES	5, rue des Barons de Fleckenstein

- **HOHWILLER**

CATEGORIES	NOMS	ADRESSES
Maison avec jardin	STUDY André	2, rue Kleinfeld
	ROTT Ernest	4, rue de Hoffen
Maison sans jardin	PHILIPPS Ernest	18, rue de Reimerswiller
Ferme et corps de ferme	BOSSERT Freddy	37, rue Principale
	BOSSERT Samuel	37a, rue Principale

01.08.2016

- Réunion de la commission de sélection des offres pour l'attribution de travaux de l'école maternelle – point à l'ordre du jour

05.08.2016

- visite du logement vacant du centre de secours pour l'accueil d'une famille de réfugiés – point à l'ordre du jour

08.08.2016

- rencontre avec Solange BORDIER suite au changement de nom de l'Association qu'elle préside, qui est désormais « Association des Cigognes de l'Outre-Forêt »

9.08.2016

- rencontre avec Patrick WEIMER pour un problème de pose de conduites d'évacuation des eaux

11.08.2016

- rencontre avec une riveraine de la rue des Trois Hommes
- rencontre avec les représentants de l'Eglise Evangélique de Soultz-sous-Forêts – point à l'ordre du jour

12.08.2016

- rencontre avec M. LEIBEL responsable du site de la géothermie de Soultz-sous-Forêts
- festival Summerlied à Ohlungen

17.08.2016

- rencontre avec les propriétaires d'une maison rue de Lobsann concernant un problème d'écoulement des eaux
- entretiens pour l'emploi d'assistante administrative du relais culturel La Saline
- réunion pour le lancement des travaux rue de Lobsann à l'Unité Territoriale du Conseil Départemental à Haguenau – point à l'ordre du jour

18.08.2016

- ouverture des plis et analyse des lots menuiserie extérieure, plâtrerie et carrelage pour les travaux de l'école maternelle par le maître d'œuvre
- réunion pour la modification du PLU
- visite de l'appartement 6, rue Schindelbach avec le responsable de DOMIAL pour des problèmes d'humidité. Cette maison, comportant deux appartements a été construite par PACT-ARIM et est actuellement gérée par DOMIAL

19.08.2016

- rencontre avec le Major JACOBUCCI, commandant de la brigade de gendarmerie de Soultz-sous-Forêts concernant la sécurisation des écoles élémentaire et maternelle avec visite sur le terrain

21.08.2016

- course cycliste « 32^e Grand Prix de Soultz-sous-Forêts » organisée par le Vélo club Nord Alsace

22.08.2016

- entretien avec un postulant à l'emploi de DGS
- rencontre avec M. Bernard HOFFMANN, Président de l'Association des commerçants. L'association a été rebaptisée ACXION'S. Il est prévu l'organisation de la journée du commerce de proximité le 8 octobre prochain et une participation active aux festivités de Noël

23.08.2016

- rencontre avec un responsable de l'entreprise EIE pour la sécurisation de l'accès à l'école élémentaire – point à l'ordre du jour
- rencontre avec M. MASTELLI, maître d'œuvre des divers travaux de voirie – point à l'ordre du jour

25.08.2016

- entretien avec un postulant au poste de DGS
- réunion des commissions « projets et travaux » et « urbanisme et habitat »

du 26 au 29.08.2016

- kermesse avec animations

29.08.2016

- rencontre avec le lieutenant Samuel MARFING, chef de l'UT de Soultz-sous-Forêts qui va prendre le commandement samedi le 10 septembre 2016

30.08.2016

- entretien avec une postulante à l'emploi de DGS

- réunion de la commission cimetièrre – point à l'ordre du jour

31.08.2016

- réunion de chantier de l'école maternelle

2.09.2016

- analyse des offres pour l'informatique de l'école élémentaire par Jean-Luc IFFRIG de l'académie de Strasbourg – point à l'ordre du jour
- inauguration de la Foire Européenne de Strasbourg

3.09.2016

- journée des bénévoles de la section Pointes de Pieds à La Saline

4.09.2016

- rencontre avec JBL
- réunion de la commission de recrutement

7.09.2016

- réunion de la commission de sélection des offres

POINT 2 : ACCUEIL D'UNE FAMILLE DE REFUGIES

Le conseil municipal, par délibération du 8 juin 2016, a décidé de mettre à disposition le logement du centre de secours dont la commune est propriétaire, pour l'accueil d'une famille de réfugiés.

Une visite du logement a eu lieu le 5 août 2016.

Il s'agit d'une famille de réfugiés Syriens composée des parents qui ont une soixantaine d'années et de leur fille âgée de 37 ans. Cette famille a également 6 fils qui vivent en Europe, 2 en Autriche, 2 en Allemagne, 1 à Strasbourg-Hautepierre et 1 à Benfeld. Il s'agirait d'un hébergement provisoire la famille ayant sollicité un logement social à Strasbourg. Elle est encadrée par la Fédération Entente Protestante et loge actuellement au Diaconat à Strasbourg.

Ces personnes bénéficient d'une protection subsidiaire avec un statut de réfugié pour 1 an. Un recours a été déposé pour obtenir le statut sur 10 ans.

Leur revenu actuel est de l'ordre de 900 € par mois.

C'est l'association SOFAR de Sultz-sous-Forêts (Présidente Mme Simone KREBS) qui s'occupe de l'accueil, des cours de français et de la prise en charge des charges du logement.

Le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'une convention avec l'association SOFAR pour le paiement d'un loyer mensuel de 50 € (10% du loyer réel) et des charges. Il explique que la proposition de 10% est un critère utilisé par les épiceries sociales où les personnes nécessiteuses payent 10% de la valeur des denrées qu'elles acquièrent. Il demande à l'assemblée de débattre sur cette participation de loyer qui peut également être plus importante.

Pour Fabien ACKER, certains retraités vivent avec 900 € par mois et même moins et sont bien obligés de payer le loyer et les charges de leur logement. Il informe qu'il y avait un reportage sur France Bleu Alsace où on interviewait les personnes qui vivent avec 150 € par mois après déduction de leurs charges. Il estime que 50 € de loyer mensuel est très peu.

Pour Véronique PHILIPPS ces personnes n'ont pas d'enfants à charge et bénéficieraient d'un loyer très bas.

Céline GEFFROY estime qu'on ne peut pas comparer les différentes situations et demandent la position des autres communes.

Pour José POZUELO ces personnes sont parties de leur pays et cherchent une situation provisoire dans un pays d'accueil.

Pour Lucienne HAAS, un loyer représentant 10% des ressources serait sans doute mieux perçu.

Le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant du loyer : 10 % (50 €) ou 20 % (100 €).

Le conseil municipal, par 9 voix pour 10%, 10 voix pour 20% et quatre abstentions (Fabien ACKR, Christian KLIPFEL, Jean-Michel STEPHAN et Anne ZYTO)

- fixe le montant du loyer mensuel à 100 €. Cette participation sera revue s'il y a évolution de la situation financière de la famille (une demande de retraite (minimum vieillesse) va être déposée pour le père et de RSA pour les autres membres de la famille
- décide d'établir une convention avec l'association SOFAR représentée par Madame Simone KREBS dont le siège social est au 15, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts. Cette convention serait établie pour une durée d'un an, renouvelable. Si la famille quitte le logement entretemps pour un logement social à Strasbourg, la convention sera revue.

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Ecole maternelle

• Attribution de travaux

Le conseil municipal, par délibération du 28 juillet 2016 a attribué les lots 02 – Démolition/Gros-œuvre, 03 – Etanchéité/Zinguerie, 10 – Ascenseur, 11 – Chauffage/Ventilation, 13 – Plomberie/Sanitaire et 14 – Espaces verts et a délégué l'attribution des lots 06, 07, 09 et 12 à la commission de sélection des offres.

La commission de sélection des offres, réunie le 1^{er} août 2016 a attribué les travaux suivants :

- Lot 06 – Menuiserie Intérieure Bois à l'entreprise INTER DECOR/Sarrebourg pour un montant de 45 098,12 € HT
- Lot 07 – Serrurerie à la Métallerie SCHEIBEL/Gunstett pour un montant de 14 404,20 € HT
- Lot 12 – Electricité Courants faibles et forts à l'entreprise EUROTECHNIC/Eckbolsheim pour un montant de 48 697,61 € HT (à l'unanimité moins une abstention).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission de sélection des offres.

• Lot 09 – Peinture extérieure et intérieure

En ce qui concerne le lot 09 – Peinture, ces travaux n'ont pas été attribués vu que la commission de sélection des offres n'était pas en possession de tous les éléments. Des informations complémentaires ont été demandées compte tenu du prix extrêmement bas de l'offre. Cette demande s'est inscrite dans la procédure de traitement d'une offre susceptible d'être déclarée comme anormalement basse.

Suite aux précisions apportées, les offres sont les suivantes :

- Entreprise TURQUOISE : 16 666,68 € HT
- Entreprise TUGEND : 30 943,24 € HT.

La commission de sélection des offres propose de retenir l'entreprise TURQUOISE, sous réserve de conformité de l'acte d'engagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et attribue le lot 09 à l'entreprise TURQUOISE /Vendenheim pour un montant de 16 666,68 € HT.

- **Lots 04 - Menuiserie Extérieure Bois, 05 – Plâtrerie et 08 – Carrelage Faïence Sols collés**

Ces trois lots avaient été déclarés infructueux. Une nouvelle mise en concurrence a été lancée et pour le lot 08 une négociation a été menée vu que les deux offres étaient très supérieures aux estimations. Le résultat est le suivant :

LOTS	ESTIMATION MOE HT	OFFRE INITIALE HT	OFFRE APRES NEGOCIATION HT
LOT 04 – MENUISERIE EXTERIEURE BOIS <i>Offre ADITECH SAS</i> <i>Offre METTLING</i>	30 150,00 €	50 650,00 € 43 000,00 €	<i>Négociation non aboutie</i>
LOT 05 – PLATRERIE/PLAFONDS <i>Offre CILIA</i>	106 368,50 €	100 120,00 €	
LOT 08 – CARRELAGE / FAÏENCE/ SOLS COLLE <i>Offre DIPOL</i> <i>Offre JUNGER & FILS</i>	45 998,00 €	64 076,00 € 54 187,44 €	53 600,00 € 50 822,68 €

Suite à l'analyse du maître d'œuvre et à la proposition de la commission de sélection des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de déclarer le lot 04 – Menuiserie Extérieure Bois infructueux
- d'attribuer le lot 05 – Plâtrerie à l'entreprise CILIA/Marckolsheim pour un montant de 100 120 € HT
- d'attribuer le lot 08 – Carrelage/Faïence/Sols collés à l'entreprise JUNGER & FILS/Hoerdt pour un montant de 50 822,68 € HT.

Le montant total des travaux attribués à ce jour s'élève à 686 663 € HT pour une estimation de la maîtrise d'œuvre de 719 156 € HT.

- **Point sur les travaux**

Le Maire informe le conseil municipal que QUALICONSULT, organisme chargé du diagnostic amiante n'avait pas repéré toute l'amiante dans le bâtiment. Des sondages complémentaires ont été effectués avec la présence d'amiante au rez-de-chaussée et à l'étage.

Les travaux de désamiantage de la première phase ont été effectués pendant les vacances d'été et sont achevés. Les travaux des différents corps de métiers reprendront le 12 septembre 2016.

L'entreprise, lors de la démolition, a découvert de la colle noire dans la dalle des salles du 1^{er} étage, locaux qui avaient été refaits. Cette amiante sera encapsulée. Les travaux « lourds » tels que la cage d'escalier ou la démolition du bâtiment de rangement et de la clôture en béton se dérouleront pendant les vacances de la Toussaint.

A la question de Céline GEFFROY quant à la répercussion pour Qualiconsult, le Maire répond qu'un signalement a été fait auprès du contrôleur SPS et que la maîtrise d'œuvre allait faire un rapport.

2. Informatique de l'école élémentaire

La commune a demandé à Jean-Luc IFFRIG, conseiller pédagogique de l'académie de Strasbourg pour le Bassin Nord a étudié les différentes offres. Alsace Micro Services est l'entreprise référente pour les écoles, elle assure un très bon suivi. Les 3 offres se valent en qualité de matériel.

Le cahier des charges envoyé aux différentes entreprises prévoyait un chariot de type classe mobile non métallique, 9 VPI du type EPSON 595-WI et des tableaux blancs triptyques permettant un affichage en 16/9 sur la partie centrale.

La commission de sélection des offres a étudié les trois propositions et constaté que certaines offres présentent des différences par rapport au cahier des charges : une offre avec des VPI à 2800 lumens alors que le cahier des charges prévoyait 3300 lumens, les tableaux triptyques ne sont pas identiques.

Christophe HECKMANN ne comprend pas pourquoi le métal est proscrit pour le chariot, un chariot en bois est beaucoup plus lourd et plus encombrant.

Compte tenu des questions qui restent ouvertes le Maire propose de reporter la décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition

3. Circulations douces

• Lancement du lot éclairage

- Lot 3 – abords du collège ne bénéficiera pas d'éclairage public spécifique.
- Lot 4 – site propre rue de Pechelbronn : les travaux sont pratiquement terminés et ce lot va bénéficier d'un éclairage public. La commission « Projets et travaux » s'est rendue sur les lieux et propose des balises lumineuses tous les 50 m et un candélabre d'éclairage public au niveau du pont. La dépense est estimée à 4 000 € HT environ.
- Lot 5 – site propre rue de Seltz : L'itinéraire a été modifié et sera retravaillé. Des gaines d'éclairage public seront posées et la mise en place d'un éclairage rediscutée
- Lot 6 – site propre impasse des 7 Fontaines : les terrains sont en cours d'acquisition. Un éclairage public traditionnel va être mis en place pour une dépense estimée à 12 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la mise en concurrence pour l'éclairage des lots 4 et 6.

• Planning des travaux

Les travaux du lot 3 devraient être terminés pour le 15 septembre 2016 ; les travaux du lot 6 seront exécutés durant le mois de novembre 2016. Pour le lot 5, en raison de la modification du tracé, l'établissement d'un plan topographique et une analyse de sol seront nécessaires.

• Avenants au contrat de maîtrise d'œuvre

– Avenant de transfert

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un avenant de transfert pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux du plan 2015-2017 de développement et de sécurisation des itinéraires de circulations douces, suite à la fusion de la Société TOPOS Aménagement avec sa Holding « GTI » (Groupe Topos Ingénierie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant de transfert et autorise le Maire à le signer.

– Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

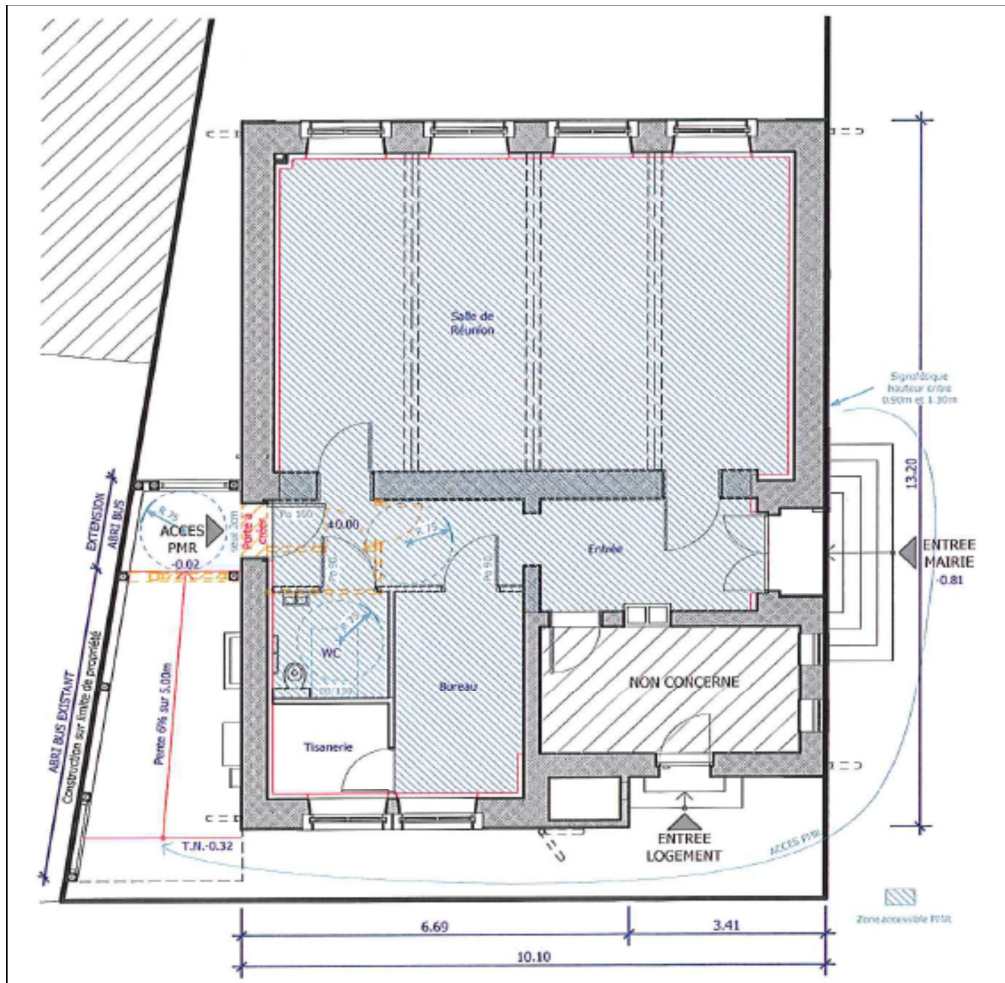
Le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison de la modification de l'itinéraire du lot 5, le GROUPE TOPOS INGENIERIE a fait parvenir l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 463 € HT. Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté à 12 663 € HT, soit une augmentation de 13,06 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer.

4. Mairie annexe de Hohwiller

- **Présentation du projet**

Le Maire projette le projet de rénovation de la mairie annexe de Hohwiller, avec la création d'un accès PMR



- **Dépôt du document d'urbanisme**

En vue du dépôt et de l'instruction de la déclaration préalable pour les travaux de la mairie annexe de Hohwiller, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le document d'urbanisme et à faire toutes les démarches liées aux travaux.

5. Autres

- **Lancement de la maîtrise d'œuvre du Jardin de La Saline**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'enquête publique pour la modification du PLU est en cours. Il rappelle les différentes décisions du conseil municipal quant au projet du jardin de la Saline et notamment celle du 1^{er} juillet 2015 avec approbation de la première tranche des travaux (espace de dynamisation du commerce du centre-ville) et réalisation de ces travaux pour un montant de 567 500 € HT, hors maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet.

- **Travaux rue de Lobsann**

Fabrice FISCHER, Président du SICTEU, informe l'assemblée qu'après 9 ans de discussions, d'expertises, de confrontations de solutions, le SICTEU a enfin réussi à obtenir la rénovation de la rue de Lobsann dans le cadre de la garantie décennale.

Les travaux consistent à poser un drain supplémentaire pour collecter les eaux souterraines du bassin versant et les déverser dans le Froeschwillerbach. La chaussée et certaines parties affaissées du trottoir seront refaites.

Les travaux démarreront à la fin septembre, sous circulation alternée. L'enrobé sera posé au printemps 2017.

- **Divers travaux de voirie**

Le Maire fait part à l'assemblée que les travaux démarreront le 26 septembre 2016, pour une durée de 2 à 3 semaines. Le premier volet concernera les travaux suivants :

- parties de trottoirs route de Strasbourg et rue des Vosges
- cour de l'église catholique
- parking rue de Reimerswiller à Soultz-sous-Forêts

Puis, à la suite, un deuxième volet, d'une durée identique concernera la réfection d'une partie de la rue du Maire Geiger.

POINT 4 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 1 n° 25 lieudit « 44 rue du Docteur Deutsch » d'une contenance de 5,97 ares
- propriété cadastrée section 211-15 n° 219/50 lieudit « 8 rue des Rosiers » d'une contenance de 6,66 ares
- appartement avec parking cadastré section 37 n° 460/102 lieudit « 5 rue Fritz Kiener »
- propriété cadastrée section 211-1 n° 31 lieudit « 9 rue des Jeunes Vignes » d'une contenance de 4,24 ares
- appartement avec garage et parking cadastré section 37 n° 503 lieudit « Kleiner Rebberg »
- propriété cadastrée section 2 n° 1 lieudit « 11 rue Frohnacker » d'une contenance de 23,77 ares.

2. Domaine public devant la propriété AMANN – 44, rue du Docteur Deutsch

Le Maire informe le conseil municipal que le jardin devant la propriété AMANN – 44, rue du Docteur Deutsch fait partie du domaine public de la commune. Le propriétaire de la maison ne veut rien récupérer de cet espace et le laisse en l'état à charge de la commune de l'enlever et d'aménager le trottoir.

Le conseil municipal décide de faire effectuer les travaux. Une proposition sera soumise lors d'une prochaine réunion.

3. Mainlevée d'un droit à la résolution lotissement Wolfsgarten

Le Maire informe le conseil municipal que l'acte initial pour la vente des terrains dans le lotissement Wolfsgarten incluait un droit à la résolution au profit de la commune venderesse pour garantir l'exécution des dispositions du lotissement et l'engagement de construire.

Ces inscriptions n'ont plus lieu d'être compte tenu de l'édification des immeubles sur les différents terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, consent à la radiation et donne mainlevée définitive de l'inscription figurant au Livre Foncier de Soultz-sous-Forêts au profit de la commune de Soultz-sous-Forêts.

POINT 5 : RENTREE SCOLAIRE

1. Rappel des horaires

Les horaires de l'année scolaire écoulée sont reconduits :

JOUR	CLASSE DU MATIN	CLASSE DE L'APRES-MIDI	TAP'S (facultatifs)
Lundi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h00	15h00 – 16h00
Mardi	8h15 – 11h30	13h30 – 16h00	
Jeudi	8h15 – 11h30	13h30 – 16h00	
Vendredi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h00	15h00 – 16h00
Samedi	8h30 – 11h30		

2. Temps d'activités périscolaires (TAP'S)

• Ecole élémentaire

Les inscriptions ont lieu du 1^{er} au 8 septembre. Les bulletins d'inscription ont été remis aux parents par le biais du cahier de liaison de leur enfant le premier jour de classe. Ils démarreront le vendredi 16 septembre 2016. A ce jour, 135 enfants sont inscrits.

Les activités proposées :

- Atelier culinaire
- Danse
- Poterie
- Bricolage / Jeux
- Anglais (pour les CM1 et CM2)
- Théâtre
- Secourisme / Dessin
- Musique.

Le Maire rappelle que tous les enfants ne pourront pas bénéficier du 1^{er} choix indiqué lors de l'inscription et demande aux conseillers municipaux qu'en cas d'interpellation par les parents, il faudra rappeler l'effort fait par la commune et préciser que tous les enfants sont acceptés mais que les places dans les différentes activités ne sont pas extensibles.

• Ecole maternelle

A l'école maternelle il n'y aura pas d'activités mais une simple garderie. Un accueil le matin y est également organisé, le tout encadré par les ATSEM.

3. Information sur le transport scolaire Soultz-sous-Forêts – Hohwiller

Trois entreprises ont été sollicitées et deux ont fait parvenir une offre (ROYER et STRIEBIG) pour assurer le transport des élèves de Hohwiller à Soultz-sous-Forêts et retour, et la desserte supplémentaire nécessaire pour les élèves de l'ULIS.

C'est l'offre de l'entreprise STRIEBIG qui a été retenue. Les tarifs sont les suivants :

- 96,83 € TTC/jour de fonctionnement complet (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- 67,10 € TTC pour le samedi
- 13,36 € TTC/jour pour la desserte supplémentaire.

Horaires du bus :

- **HOHWILLER** (abribus)
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin à 8h (départ du bus à 8h05) – après-midi 13h15 (départ du bus à 13h20)
 - Samedi : matin à 8h15 (départ du bus à 8h20)
 - **SOULTZ-SOUS-FORETS** (rue des Barons de Fleckenstein)
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin à 11h40 – après-midi à 16h10
 - Samedi : matin à 11h40.
- 4. Sécurisation des écoles**

L'entreprise EIE a fait parvenir un devis pour une première sécurisation des accès du pôle scolaire depuis les portiers vidéophone pour un montant de 890,80 € HT (1 068,96 € TTC).

Cette première solution d'urgence permet la communication depuis tout endroit du bâtiment avec les portiers vidéophones disposés aux accès des bâtiments (salle des arts de l'école élémentaire et périscolaire) ainsi que l'ouverture à distance via les combinés DECT. Elle permet l'échange audio avec l'appelant et le personnel de l'établissement.

Une deuxième solution constitue en la mise en place de smartphones pouvant recevoir les appels vidéo et audio des portiers et permettre la commande d'ouverture via une application à télécharger sur lesdits smartphones. Une demande de devis est en cours.

POINT 6 : INSTITUTIONS CULTURELLES

- 1. Relais culturel La Saline**
 - **Saison culturelle**

Les conventions ont été signées entre les communes de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg, ainsi que le contrat de la directrice Marie-Aude SCHALLER.

La saison culturelle est prise en charge par la directrice, la chargée de communication de La Saline à raison de 50% de son temps de travail et l'employée administrative de La Nef à raison de 50% de son temps de travail. Le technicien de Wissembourg est mis à la disposition de La Saline par la Ville de Wissembourg et s'occupera de la régie. En cas de nécessité des intermittents du spectacle compléteront l'équipe.

- **Contrat de régisseur hors saison culturelle**

Claire CARRARO-LIEVRE quitte la salle de séance.

Le Maire rappelle les 4 saisons du relais culturel :

- 1) saison culturelle prise en compte dans le cadre de la mutualisation
- 2) saison alsacienne
- 3) cinéma
- 4) saison associative.

Les trois saisons (saison alsacienne, cinéma et saison associative) seront prises en charge par la chargée de communication à 50 % de son temps de travail, et une assistante administrative à raison de 20/35^e. Il faudra également faire appel à un régisseur et le Maire propose de faire un contrat limité de gré-à-gré avec JBL, prestataire de services sur les mêmes bases que le contrat de l'année écoulée.

Christian KLIPFEL suggère l'intervention du régisseur de Wissembourg pour l'ensemble des 4 saisons.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Céline GEFROY, Christian KLIPFEL et José POZUELO) décide de conclure un contrat de gré-à-gré avec JBL pour la période du 15/09/2016 au 31/07/2017.

2. Ecole municipale de musique

• Renouvellement du contrat de directeur

Le contrat de Renaud SCHMITZ, directeur de l'école municipale de musique en tant qu'agent non titulaire est arrivé à échéance le 31 août 2016 et il faudrait le renouveler pour une période d'un an, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Ce contrat est conclu sur la base de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie B – Indices brut 433 – majoré 382 avec un coefficient d'emploi de 7,08/20^e. La déclaration de vacance de poste est effectuée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de renouveler le contrat de directeur de l'école municipale de musique pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

• Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 12 emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires pour le fonctionnement de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2016/2017, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017. La durée de travail sera fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le Maire rappelle également qu'un temps complet artistique équivaut à 20 heures de service par semaine.

• Tarifs 2016/2017

Le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2016/2017 ont lieu ce jour de 17 heures à 20 heures à la maison de la musique et des associations. Il propose de reconduire les tarifs trimestriels de l'année écoulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs d'écologie trimestriels de l'école municipale de musique pour l'année 2016/2017 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138 €	156 €
Cours collectif de chant de 45 minutes	72 €	81 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29 €	36 €
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	48 €	54 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour cours instrumentaux et formation musicale	- 21 €	- 21 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour chorale adultes	- 4 €	- 4 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Sultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

Enfants atteints d'un handicap		
-instruments d'harmonie ou percussion	100 €	115 €
-autre instrument ou chant	115 €	133 €

Il fait également part à l'assemblée que l'école de musique met en place une chorale de jeunes pour les 6 à 15 ans et propose la gratuité pour cet atelier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la gratuité pour la chorale des jeunes.

POINT 7 : RESSOURCES HUMAINES

1. Recrutement

Les recrutements pour les emplois de DGS de la Ville et d'assistant administratif à La Saline est en cours.

2. Réorganisation des services administratifs

Le Maire informe le conseil municipal que l'agent s'occupant de la comptabilité et qui travaille actuellement à temps partiel (80 %) souhaite réduire son activité professionnelle et souhaite pouvoir bénéficier d'un travail à mi-temps (50%).

Il faudra donc réorganiser les services administratifs et notamment créer un emploi de responsable financier à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide la création d'un emploi de responsable financier à temps complet. La déclaration de vacance d'emploi sera effectuée auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

POINT 8 : ASSOCIATIONS

1. Subventions exceptionnelles

• Association COCKTAIL MELODIES

L'association Cocktail Mélodies assure la restauration (boissons et grillades) lors de la fête de la musique du 21 juin. La commune reverse à l'association le prix des grillades et des boissons servies aux intervenants lors de cette soirée, sous forme de subvention. Le prix de cette prestation s'élève à 185 € pour 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 185 € à l'Association Cocktail Mélodies. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

2. Informations

- La Fédération française de Badminton a mis en place un processus de labellisation de ses structures affiliées, gage de qualité. Cette reconnaissance se décline en 5 niveaux, de 1 à 5 étoiles. Le club de Badminton de Soultz-sous-Forêts, Outre Forêt Badminton Club, a obtenu le label 3 Etoiles au titre de la saison 2016/2017
- L'association Arts et peinture remercie le conseil municipal pour le soutien financier de la Ville lors du 2^{ème} Chemin des Arts qui s'est tenu les 25 et 26 juin 2016.

POINT 9 : CIMETIERE

1. Tarifs et logiciel de gestion des concessions

• Tarifs des concessions

Le Maire fait part à l'assemblée des tarifs des concessions pour les tombes simples et doubles, et pour les cases du columbarium. Pour les tombes les tarifs sont fixés pour les durées de 15 ans, 30 ans et 50 ans. Pour les cases du columbarium les tarifs sont fixés pour les durées de 15 ans et 30 ans. Pour les cavurnes rien n'a encore été fixé.

Il propose donc au conseil municipal de fixer un tarif pour une concession de 50 ans pour les cases du columbarium, et de fixer les tarifs des concessions pour les cavurnes sur 15 ans, 30 ans et 50 ans, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS	15 ANS	30 ANS	50 ANS
Columbarium	900 €	1 200 €	2 550 €
Cavurnes	1 000 €	1 300 €	3 000 €
Tombe simple (2mx1m)	50 €	100 €	250 €
Tombe double (2mx2m)	100 €	200 €	500 €

Céline GEFROY demande une explication quant à l'écart de prix entre les cavurnes, le columbarium et les tombes. Le Maire répond que les concessionnaires de tombes doivent faire face à d'autres dépenses (fossoyeur, pierre tombale ...).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFROY) valide les tarifs des concessions au cimetière communal.

- **Logiciel cimetière**

Berger-Levrault a fait parvenir une proposition commerciale pour un complément au module e.cimetiere version abonnement.

Rubriques	Offre HT
Logiciel à 28 € par mois sur 60 mois	1 680 €
Prestations <ul style="list-style-type: none"> • Formations • Constitution des données cartographiques 	1 220 €
<i>Provision pour accompagnement (notre estimation : 5j)</i>	2 500 €
	5 400 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'informatisation du cimetière et valide la proposition commerciale.

2. Règles de gestion et règlement

- **Plaques des cavurnes et du jardin du Souvenir**

Le Maire présente un modèle de plaque et d'écriture pour les cavurnes et le Jardin du Souvenir, vu qu'il serait opportun que toutes les plaques soient identiques. Ces plaques sont de dimension 16 cm x 10 cm.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce choix. Un règlement pour les cavurnes et les plaques du Jardin du Souvenir sera mis en place.



POINT 10 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Location de la maison des associations à l’Eglise Evangélique

L’Eglise Evangélique occupe régulièrement la maison des associations, prioritairement le local avicole mais également le local des apiculteurs dans le sous-sol. Ce local n’est pas très adapté et l’association souhaiterait occuper la salle 2 de la maison des associations.

Le Maire rappelle le tarif de location annuel pour les années 2011 à 2014 qui s’élevait à 1 100 €. Pour 2015 et 2016 le tarif n’a pas encore été fixé mais le Maire propose de le laisser à l’identique vu qu’il s’agit d’une association culturelle.

Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe le tarif annuel de location pour l’occupation de la maison des associations par l’Eglise Evangélique à 1 100 € pour les années 2015 et 2016.

2. Tarifications diverses

Le Maire informe le conseil municipal que la commune facture actuellement l’heure de nettoyage des salles, lors d’une location, à 29 € / heure. Il propose de ramener ce tarif à 15 € / heure pour les salles hors relais culturel la Saline dont le tarif reste fixé à 29 € /heure.

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve cette proposition.

POINT 11 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

• **Statistiques CRESUS**

Le Maire présente les statistiques CRESUS et notamment l’évolution du nombre de dossiers sur l’ensemble de l’Alsace du Nord et sur Soultz-sous-Forêts :

DOSSIERS/PERMANENCES	ANNEES				RDV	
	2012	2013	2014	2015	2014	2015
Alsace du Nord	379	528 +39%	606 +15%	722 +19%	1035	1205 +16%
Soultz-sous-Forêts	7	21 +300%	33 +57%	52 +57%	65	123 +89%

2. Prochaines réunions et manifestations

- 10.09.2016 – prise de commandement de l’unité territoriale de Soultz-sous-Forêts par le Lieutenant Samuel MARFING
- 16 + 17.09.2016 : présentation de la saison culturelle commune de La Nef et de La Saline
vendredi 16 septembre à 20 heures à Wissembourg
samedi 17 septembre 2016 à 20 heures à Soultz-sous-Forêts

- vendredi 23 septembre 2016 : 7^{ème} anniversaire du marché hebdomadaire
- mercredi 5 octobre 2016 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal

3. Doléances et interventions

- Sylvie CULLMANN interroge sur le marquage au sol à Hohwiller suite au gravillonnage. Le Maire répond que le Conseil Départemental a fait les travaux de gravillonnage et que la commune refait le marquage.
- Bernard HOFFMANN, Président d'ACXION'S (association des commerçants) remercie le Maire de lui donner la parole. Il énumère les objectifs de l'association :
 - rassembler par rapport au territoire du Sultzerland, non seulement les commerçants mais également le monde économique, les professions libérales ...
 - fédérer un travail ensemble
 - participer aux activités culturelles
 - communiquer par site Internet.

Dans le cadre de l'association un noyau a été reconstitué avec feuille de route pour donner les moyens de faire revivre l'association et la structurer.